

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILAUD, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Pierre CAREIL

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

### **Marché 2025-M310 « Prélèvements, analyses et réalisation des mesures de conformités réglementaires dans les domaines : Eau – Air – Compost - Bruit »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

**Vu** la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Vu** la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché public de prestations de services pour la réalisation de prélèvements, d'analyses et de mesures de conformités réglementaires dans les domaines de l'eau, de l'air, du compost et du bruit. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1<sup>o</sup> et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP) et qu'il est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en quatre lots, qui donnent chacun lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec seulement un maximum en valeur :

- Lot n° 1 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine de l'eau, avec un montant maximum de 550 000 € HT sur la durée totale du marché
- Lot n° 2 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine de l'air, avec un montant maximum de 500 000 € HT sur la durée totale du marché
- Lot n° 3 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine des composts, avec un montant maximum de 265 000 € HT sur la durée totale du marché
- Lot n° 4 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine du bruit, avec un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée totale du marché.

A la date limite de remise des offres fixée au 13 octobre 2025 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	Désignation des soumissionnaires
Lot n° 1 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine de l'eau	IANESCO
	DEKRA INDUSTRIAL
	DEPARTEMENT DE VENDEE
Lot n° 2 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine de l'air	GINGER BURGEAP
	EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT
	APAVE EXPLOITATION France

**D132-BUR091225**

Lot n° 3 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine des composts	INOVALYS
	LABORATOIRE D'ANALYSE NOUVELLE AQUITAINE ENVIRONNEMENT
Lot n° 4 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine du bruit	VENATHEC
	ACOUSTB
	SER
	CONSEIL INGENIERIE ACOUSTIQUE
	ART ACOUSTIQUE
	ATELIER 7HZ

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique ensuite que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 décembre 2025 et qu'après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a, pour chacun des lots, classé en première position et choisi comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres suivantes :

N° et intitulé du lot	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels en € HT, issus du DQE, sur la durée totale du marché
Lot n° 1 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine de l'eau	DEPARTEMENT DE VENDEE	450 364,12 € HT
Lot n° 2 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine de l'air	APAVE EXPLOITATION France	326 292,80 € HT
Lot n° 3 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine des composts	LABORATOIRE D'ANALYSE NOUVELLE AQUITAINE ENVIRONNEMENT	102 652,00 € HT
Lot n° 4 : Prélèvements, analyses et réalisation de mesures de conformités réglementaires dans le domaine du bruit	ART ACOUSTIQUE	167 200,00 € HT

**Considérant** que les candidats remplissent les conditions de participation,

**Considérant**, pour les lots n° 1 à n° 4, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- **Attribuer** les lots n° 1 à n° 4 aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,
- **Charger** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- **Attribue** les lots n° 1 à n° 4 aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,
- **Charge** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).